

## FICHE VOIRIE

**Commune : Walhain**

**Objet précis : Aménagement d'un chemin réservé sur l'ancienne ligne de tram entre la rue Warichet et la N4**

**N° de l'investissement: 01**

### 1. Description de la situation existante

1) Longueur de la voirie : 1033 m (jusqu'à la N4)

2) Profil de la voirie :

- Largeur de façade à façade : s.o.
- Trottoir(s) : s.o.
- Largeur du/des trottoir(s) : s.o.
- Présence de stationnement : s.o.
- Localisation du stationnement : s.o.
- Présence d'aménagement cyclable (hors voirie/en voirie) : s.o.
- Largeur de l'aménagement cyclable : s.o.
- Présence de stationnement vélo : s.o.
- Nombre de voies de circulation : s.o.

3) Niveau de dégradation de la voirie (illustrer par des photos) :

s.o. Ancienne ligne de tram.

4) Niveau de dégradation de l'aménagement cyclable, si existant :

s.o.

5) Etes-vous propriétaire, avez-vous un droit de jouissance ou un accord du propriétaire qui s'engage à maintenir l'aménagement en l'état pour une durée de 15 ans ?

Accord du propriétaire pour céder à la commune l'assiette nécessaire par bail emphytéotique.

### 2. Contextualisation et objectifs des travaux en lien avec la stratégie de développement du vélo utilitaire

1) L'aménagement induit-il une altération de l'espace destiné aux piétons et PMR, une dégradation des itinéraires piétons ? (Principe STOP)

Cet aménagement permettra aux piétons d'avoir une liaison sécurisée entre Nil-Saint-Vincent et la N4.

2) Qu'est-ce qui justifie cet aménagement ? Quel est le niveau de priorité dans le cadre de la mise en œuvre du réseau cyclable utilitaire communal ? Quels sont les objectifs poursuivis ?

La N4 est bordée de pistes cyclables marquées et va accueillir un futur mobipôle. L'ancienne ligne de tram rejoint cette N4 et en permettra la traversée en récupérant la rue des Hayettes. De même, les arrêts de bus (futur mobipôle) localisés au croisement (rond-point) de la N4 avec la rue de Blanmont seront desservis via la N4 et sa piste cyclable marquée.

Cet aménagement sera poursuivi jusqu'au centre de Nil-Saint- Martin via l'aménagement de la rue du Poncha (voir fiche correspondante).

- 3) L'aménagement s'inscrit-il dans le schéma directeur cyclable régional ? (voir : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/9ede3fbf-5b30-43a3-9370-4efd058131eb.html>)

Non

- 4) Votre commune dispose-t-elle d'un PCM ou de toute autre étude stratégique (Plan cyclable, Etude de corridors cyclables...) ? Si oui, date de finalisation ?

Oui, un plan cyclable (2011-2015) a été réalisé lors du premier projet Wallonie Cyclable. Il a été approuvé par le Conseil communal de Walhain le 19 septembre 2011.

- 5) Si oui à la question 4) : un réseau cyclable utilitaire a-t-il été défini dans le cadre du PCM ou de toute autre étude stratégique ?

Oui, un réseau cyclable a été défini lors du premier projet Wallonie cyclable et précisé dans le cadre de la candidature au projet Wallonie cyclable 2 (voir réseau cyclable global projeté).

- 6) Si oui à la question 5) : l'aménagement s'inscrit-il dans le réseau cyclable utilitaire en question ?

Non, car ce terrain ne nous appartenant pas, nous n'imaginions pas pouvoir profiter d'une emphytéose.

- 7) Si non à la question 6) : l'aménagement permet-il l'accès à un pôle générateur de déplacements ou relie-t-il deux pôles ?

Il reliera Nil à la N4 (et ses pistes cyclables vers Gembloux et Louvain-la-Neuve) et permettra la traversée de la N4 vers Chastre. Il reliera ainsi Nil au futur mobipôle au croisement N4 – Rue de Blanmont.

- 8) Si non à la question 6) :

- Est-ce l'itinéraire le plus rapide/direct ? Si non, justifiez

Oui vers Chastre et la traversée de la N4. Non vers le Mobipôle mais c'est nettement plus sécurisé.

- Est-ce que cet aménagement permet d'assurer des liaisons complètes et continues entre pôles générateurs de déplacements ? Si non, quels sont les chaînons manquants ?

Oui vers la N4 et les villes qu'elle relie (Louvain-la-Neuve, Gembloux).

- L'itinéraire se situe-t-il dans un cadre agréable ? Si non, pouvez-vous préciser si des aménagements augmenteront le caractère agréable et la convivialité du cheminement ?

Oui, il s'agit d'une ancienne ligne de tram, qui passe à travers champs.

### 3. Description des travaux proposés

- 1) Type d'aménagement, largeur, dans les 2 sens ? dans un sens ? , revêtement envisagé ?  
Aménagement en RAVeL d'une largeur de 2,20 m induré. Des poteaux fixes empêcheront le passage des voitures.



- Plan de l'aménagement envisagé
- Représentation schématique du profil de la voirie en situation existante
- Représentation schématique du profil de la voirie en situation projetée

## ESTIMATION

Aménagement cyclable	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
- démolitions sélectives et déblais	prix global		50.000 €	50.000 €
- sous-fondation	m <sup>2</sup>			
- fondation	m <sup>2</sup>	2266	40 €	90.640 €
- revêtement (type béton)	m <sup>2</sup>	2266	28 €	63.448 €
- éléments linéaires	mct			
- marquage (logo vélo + rue cyclable)	p	20 4	90 € 350 €	1800 € 1400 €
- stationnement vélo	p			
- signalisation verticale	p	12	150 €	1800 €
- divers (à préciser): .....	prix global			
<b>TOTAL hors T.V.A.</b>				<b>207.288 €</b>

<b>VOIRIE</b> (aménagements qui ne sont pas au droit des aménagements cyclables)	Unité	Q.P.	P.U. en €	Sommes des travaux en €
- démolitions sélectives et déblais	prix global			
- sous-fondation	m <sup>2</sup>			
- fondation	m <sup>2</sup>			
- revêtement (type .....)	m <sup>2</sup>			
- trottoirs	m <sup>2</sup>			
- éléments linéaires	mct			
marquage				
Signalisation verticale				
Eclairage public				
Mobilier urbain				
- avaloirs (avec raccordements)	p			
- divers (à préciser): .....	prix global			
<b>TOTAL hors T.V.A. *(3)</b>				

\* : à reporter dans la colonne (3) du récapitulatif du plan d'investissement

<b>AMENAGEMENT DE SECURITE</b>	<b>Estimation</b>	<b>Sommes des travaux en €</b>
- plateaux surélevés		
- coussins berlinois		
- dévoiement		
- rétrécissement		
- dos d'âne		
- autre: .....		
	<b>TOTAL hors T.V.A.</b>	

<b>Total travaux hors T.V.A.</b>	207.288 €
<b>Frais d'études (maximum 5 %)</b>	10.212 €
<b>Coût total hors T.V.A.</b>	217.500 €
<b>T.V.A. 21 %</b>	45.675 €
<b>COÛT GLOBAL T.V.A. comprise* (2)</b>	<b>263.175 €</b>

*\* à reporter dans la colonne (2) du récapitulatif du plan d'investissement*